

BOUCHER DE NIVERVILLE, LOUIS-CHARLES, avocat, homme politique et shérif, né à Trois-Rivières, le 12 août 1825, fils de Joseph-Michel Boucher de Niverville, seigneur, et de Josephite Laviolette ; en 1852, il épousa Éliza Lafond, fille d'Antoine Lafond, cultivateur de Nicolet, le couple n'eut pas d'enfant ; décédé à Trois-Rivières le 1^{er} août 1869.

Descendant de l'illustre Pierre Boucher*, membre d'une famille encore influente à Trois-Rivières, Charles Boucher de Niverville se prépare tôt à une carrière professionnelle. Après des études au séminaire de Nicolet de 1837 à 1844, il fait son droit à Trois-Rivières sous la direction des avocats Antoine Polette* et Louis-Eusèbe Désilets ; il est reçu au barreau le 2 mai 1849. Il devient bientôt l'un des avocats les plus populaires de la région, tant à Trois-Rivières, où il a « à peu près toute la clientèle commerciale », qu'à la campagne où l'on admire sa mémoire prodigieuse et son jugement prompt et sûr. Son succès est si grand qu'il se fait parfois des revenus de \$10 000 à \$20 000 par année. Ses collègues reconnaissent son mérite en l'élisant à deux reprises bâtonnier du barreau trifluvien ; le 28 juin 1867, il devient conseiller de la reine.

La vie politique n'attire qu'assez tardivement Boucher de Niverville. Déjà, en 1856, Napoléon Bureau l'invite avec insistance : « il est temps que les personnes de votre âge prennent en mains la chose publique dans votre district. » Boucher de Niverville hésite à s'engager, car il est davantage attiré par la vie mondaine, les courses de chevaux et les combats de coqs. Il franchit le pas en 1863 et accède à la mairie de la ville de Trois-Rivières. Deux ans plus tard, à la suite de la mort de Joseph-Édouard TURCOTTE, 252 électeurs le supplient de briguer les suffrages à l'élection partielle dans la circonscription de Trois-Rivières ; il accepte en faisant connaître son programme électoral qui veut, poursuivre la politique de Turcotte et du groupe d'hommes d'affaires qui militent à ses côtés : appui aux projets de la confédération et de l'intercolonial, améliorations au chemin de fer Trois-Rivières-Arthabaska et au collège de Trois-Rivières, transfert du collège de Nicolet afin que celui de Trois-Rivières n'ait plus de concurrent dans la région. Élu « par acclamation » au milieu de janvier 1865, Boucher de Niverville occupe son siège le 24 janvier et prend la parole pour la première fois au début de février. Ses amis le félicitent avec enthousiasme : « Nous avons vus, lui écrit Odilon-Zéphirin Hamel, le Noble C.B. Niverville ce montré digne du nom qu'il porte, et soutenir avec force et courage la cause de notre belle patrie. »

C'est pendant cette même session que Boucher de Niverville prononce le discours le plus important de sa carrière ; le vendredi 10 mars 1865, il donne son appui aux Résolutions de Québec. Niverville s'y était préparé en demandant l'avis de deux membres du clergé « éminemment qualifiés ». L'un d'eux était l'abbé Louis-François Lafleche* qui lui avait écrit une longue lettre, le 2 mars 1865, dans laquelle il expliquait que seule la confédération offrait « réellement une planche de salut » et que, élaborée par les « premiers hommes, par l'expérience, par le talent, par l'intelligence, par la connaissance des affaires politiques, par le

patriotisme », elle était « ce qu'il y a de mieux pour nous dans les circonstances actuelles ». S'inspirant en partie des idées de son ancien professeur, le député de Trois-Rivières ne craint pas de déclarer qu'avec la confédération les droits des Canadiens français seront bien protégés, que ceux de la langue française seront plus étendus et que l'émigration vers les États-Unis cessera. Aux élections de 1867, Boucher de Niverville est élu aux deux paliers de gouvernement pour la circonscription de Trois-Rivières. En chambre, il s'occupe tout particulièrement du chemin de fer reliant les Piles (Grandes-Piles) et Trois-Rivières mais il n'obtient guère de succès. Ce chemin de fer, réclamé depuis 1852, ne devait être réalisé qu'en 1879.

Charles Boucher de Niverville abandonne la politique dès 1868 et se retire à Trois-Rivières « dans cette retraite convoitée qu'on appelle une place de shérif ». Se sent-il déjà marqué d'une façon irrévocable par la maladie ? En 1867, il avait pris la résolution de « rompre à jamais avec Bacchus », mais il n'avait pu tenir parole ; de même sa passion pour les chevaux n'a pas diminué même si, dit-on, « ses tentatives sur le turf » ont entamé sa fortune. En 1869, une maladie des poumons et du foie le terrasse ; il se prépare sérieusement à la mort et il rédige son testament par lequel il cède ses biens meubles à sa femme et ses biens immobiliers au curé de Trois-Rivières pour le profit des pauvres. Il meurt le 1^{er} août 1869, laissant « le souvenir d'un excellent cœur et d'un homme de talent qui aurait pu arriver plus haut qu'il n'a monté ».

NIVE VOISINE

ASTR, Archives de la famille Boucher, K 2, 46–100.— Canada, prov. du, *Débats parlementaires sur la Confédération*, 946–951.— *Le Constitutionnel* (Trois-Rivières), 2 août 1868.— *Le Journal de Québec*, janv.–févr. 1865.— F.-J. Audet, *Les députés de la région des Trois-Rivières (1841–1867)* (Trois-Rivières, 1934).— Raymond Douville, Charles Boucher de Niverville, son ascendance et sa carrière politique, *Cahiers des Dix*, 37 (1972) : 87–122.

Bibliographie générale

© 1977–2025 Université Laval/University of Toronto